République Française
Département
de VAUCLUSE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

de la Commune de PIOLENC

Nombre de Membres
Afférents au Conseil Municipal : **29**
En Exercice : **29**
Qui ont pris part à la délibération : **25**
Pour : 25

Séance ordinaire du 14 juin

L'an deux mil vingt trois

et le 14 juin à 19 heures

Date de Convocation :
7 juin 2023

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la nouvelle salle du Conseil municipal à l'espace Acampado, avenue Charles de Gaulle sous la présidence de :
M. Louis DRIEY, Maire
Mme Brigitte MACHARD ; M. Michel VIDAL ; Mme Françoise CARRERE ; M. Roland ROTICCI ; Mme Françoise GRANDMOUGIN ; M. Patrick PICHON ; Mme Géraldine ORTEGA ; Mme Gilberte LAVESQUE. Mme Chantal COUDERC ; Mme Patricia RICHAUD ; M. Bernard VIAL ; M. Simon BOYER ; M. Jean-Christophe CLEMENT ; Mme Majida TRID ; M. Georges BOUTINOT ; Mme Yolande SANDRONE ; M. Frantz CHOPLIN ; Mme Yasmina VAUDRON ; Mme Valérie FLACO.
Ont donné pouvoir :
M. Jean-Pierre MARTIN procuration à M. Louis DRIEY
Mme Marie-Roger CUSCHIERI procuration à Mme Brigitte MACHARD
Mme Julie DAMERY procuration à M. Simon BOYER
Mme Sophie TOUCHARD procuration à Mme Françoise GRANDMOUGIN
M. Philippe PATITUCCI procuration à Mme Gilberte LAVESQUE
Absents: MM. Guy KOLOMOETZ; Christophe RIGAUD; Ilan ANDRES; Gaëthan FLORES.
Secrétaire de séance: Mme Yolande SANDRONE

Délibération n°45 : Création d'emplois non permanents pour un accroissement temporaire d'activité

Rapporteur : Mme Brigitte MACHARD

Le rapporteur expose :

Vu l'article L332-23 1° du Code général de la fonction publique territoriale ;

Vu le budget de la commune.

Conformément à l'article L332-23 1° du Code général de la fonction publique susvisé, les collectivités territoriales peuvent recruter temporairement des agents contractuels sur des emplois non permanents pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité, pour une durée maximale de douze mois.

Délibération n°45 : Création d'emplois non permanents pour un accroissement temporaire d'activité

CREATIONS :

GRADES OU EMPLOI	CTG	CREATIONS
Service de la Crèche – Halte-garderie		
Adjoint d'animation territorial	C	2
Service Technique		
Adjoint technique territorial	C	1
Service Jeunesse Education		
Adjoint d'animation territorial	C	1
Adjoint d'animation territorial TNC 8h/sem	C	1
Adjoint technique territorial	C	1

Ces emplois sont affiliés à l'IRCANTEC.

Il est précisé que les dépenses inhérentes à ces recrutements sont inscrites au budget primitif 2023, au chapitre 012 des dépenses de fonctionnement.

Le rapporteur entendu,

Le conseil municipal délibère,

Décide de créer les emplois susmentionnés,

Indique que les dépenses inhérentes à ces recrutements sont inscrites au budget primitif 2023, au chapitre 012 des dépenses de fonctionnement

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

La secrétaire,

Yolande SANDRONE

Le Maire,

MAIRIE DE PIOLENC 84420

Louis DRIEY

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
084-218400919-20230614-23-051-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 19/06/2023
Affichage : 22/06/2023
Pour l'autorité compétente par délégation Le Maire, Louis DRIEY

MAIRIE DE PIOLENC 84420